

Le concours de l'internat sera-t-il maintenu ou annulé ?

Le Syndicat des médecins des hôpitaux, à l'issue d'une réunion tenue vendredi, a voté l'ordre du jour suivant :

« Le Syndicat des médecins des hôpitaux, péniblement ému par les incidents survenus au cours du dernier concours de l'internat, solidaire du corps de l'internat, dont il tient à maintenir la parfaite honorabilité, émet les vœux suivants :

1° Que le concours de l'internat de 1932 soit annulé ;

2° Qu'il ne soit pas procédé à une nouvelle lecture des copies devant un nouveau jury, l'anonymat étant dévoilé ;

3° Qu'une enquête complète soit poursuivie par l'administration, conjointement avec les membres du corps hospitalier et les associations corporatives de l'internat pour rechercher les responsabilités quelles qu'elles soient. »

Étaient présents 98 membres. 90 d'entre eux votèrent pour le premier vœu, deux contre, enfin six s'abstinrent. Pour le second vœu, il y eut 92 suffrages pour, un contre et trois abstentions.

Le troisième vœu fut adopté à l'unanimité.